



# Municipalité de Saint-Gervais

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS

## AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

**NO DPDRL220015, 194, rue Principale**

**À toutes les personnes intéressées par une demande de dérogation mineure relativement à l'immeuble situé au 194, rue Principale, à Saint-Gervais**

---

Prenez avis que le conseil de la Municipalité de Saint-Gervais a reçu une demande de dérogation mineure relativement à l'immeuble mentionné en titre.

La dérogation demandée a pour but de permettre un agrandissement du bâtiment principal de 30,8 mètres carrés dans la cour arrière, avec un perron de 91,4 cm x 193 cm dans la cour latérale sud-est.

Le perron empièterait d'environ 24cm dans la marge de recul latérale de 2 mètres alors que la réglementation interdit tout empiètement d'un perron.

### **Le règlement de zonage no 358-21 stipule que :**

Selon les normes prescrites et relatives à la marge de recul latérale pour la zone 17-M, celle-ci devrait être de 2m. L'empiètement d'un perron dans la marge de recul latérale doit être nul.

### **Donc, en résumé,**

La demande de dérogation mineure, si elle est accordée, permettra d'implanter un perron dans la marge de recul latérale pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 194, rue Principale. L'agrandissement laissera voir une marge de recul arrière de 1m76 au lieu de 2m tel que prévu au règlement de zonage 358-21 pour la zone 17-M.

Le conseil municipal statuera sur cette demande à l'occasion d'une séance ordinaire qui sera tenue le **5 avril 2022, à 20h00** au 150, rue Principale, Saint-Gervais.

Toute personne intéressée à cette demande pourra se faire entendre par le conseil ou en déposant une correspondance écrite et acheminée à la municipalité.

**FAIT À SAINT-GERVAIS**, ce 21<sup>e</sup> jour du mois de mars deux mille vingt-deux.

Johanne Simms, DMA  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Johanne Simms, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-haut « Demande de dérogation mineure no DPDRL220015, 194, rue Principale », en fonction des modalités d'affichage du règlement # 342-19 et ce, en date du 21<sup>e</sup> jour de mars 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 21<sup>e</sup> jour de mars 2022.

Johanne Simms, DMA  
Directrice générale et greffière-trésorière

